



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°002/2026)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Parvis Chantecler 10.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48508-2025 (article 177) : Construction d'une école et d'un centre thérapeutique, modification du PU 16/PFD/1718258 délivré le 25/02/2020 suivant art. 102/1. Principales modifications par rapport au PU de 2020 : La salle de gymnastique n'a pas été construite. Le préau est construit en partie. La toiture a été équipée de panneaux photovoltaïques.

**Nature de l'activité :** équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Motif principal de l'enquête :**

- dérogation à l'article 13 du Titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/01/2026** et jusqu'au **09/02/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/1998995).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 février 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,

Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,

Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,

Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo du n°843 au n°851 - Avenue Beau-Séjour 2.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48535-2026 (article 177) : modifier le permis 16/SFD/1829671 obtenu le 06/09/2022 pour un immeuble de 19 appartements et 2 commerces.

**Nature de l'activité :** logement et commerce.

**Zone :** PRAS : en zone mixte, en zone de servitudes au pourtour des bois et forêts, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant

PPAS : n° 51 - Quartier Floride-Langeveld - approuvé par Arrêté Royal du 15/04/1988.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogations au P.P.A.S. n°51 en ce qui concerne les articles 3.2.1 (Implantation), 4.2.1 (Implantation) et 5.1 (Destination des zones d'atelier)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 13 du Titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/01/2026** et jusqu'au **09/02/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/2014492).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 25 février 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 19/01/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.